



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par :
Paul-André BESOMBES
Gestion Rennes Métropole, nord I&V

Poste : 02.99.84.59.06
paul-andre.besombes@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 23-1602

Rennes, le 1^{er} août 2023

Monsieur le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor
SPLU-ADS
34 rue Maréchal Joffre
22200 Guingamp

A l'attention de Jean-Luc Le Gall

Objet : PC 035 238 23 10114

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessous mentionnée, du dossier de **permis de construire** :

Date de réception	: 17 juillet 2023
Présenté par	: SAS Breti Sun Isdnd
Lieu	: rue du Patis Tatelin – RENNES
Cadastre	: IR. 125,31,33,118,122,124,126,127,129,130,131,133,135,29
N° de dossier	: PC 035 238 23 10114

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie

P.J. : dossier en retour

Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405
35044 RENNES cedex
Téléphone 02 99 29 67 67
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>